

Intervention de M. Fréteau-Saint-Just suite à la lecture de la lettre du ministre de la guerre et décision d'imprimer la lettre et l'état qui l'accompagne, lors de la séance du 15 juillet 1791 Emmanuel Fréteau de Saint-Just

Citer ce document / Cite this document :

Fréteau de Saint-Just Emmanuel. Intervention de M. Fréteau-Saint-Just suite à la lecture de la lettre du ministre de la guerre et décision d'imprimer la lettre et l'état qui l'accompagne, lors de la séance du 15 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVIII - Du 6 juillet au 28 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 313;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_28_1_11675_t1_0313_0000_4

Fichier pdf généré le 05/05/2020



Schattive Committee

blée tous les éclaircissements qu'elle peut désirer : en attendant, je la prie de se rappeler que c'est sur ma demande que les différents fonds décrétés pour les travaux de l'artillerie et du génie ont été accordés : je puis prouver que les ordres ont été sur-le-champ donnés en conséquence; que s'ils ont rencontré et rencontrent encore des obstacles, soit par le manque de numéraire qui a arrêté les entrepreneurs dans leurs opérations,

soit par le défaut de bras, soit par toute autre cause, les lettres que j'ai écrites aux différents comités sont des preuves des efforts que j'ai constamment faits pour les vaincre.

« Je suis avec respect, Monsieur le Président, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Signé : DUPORTAIL. »

ÉTAT des approvisionnements en grains et fourrages existant en magasins au 1er juin 1791 dans les départements des Ardennes, de la Meuse et de la Moselle.

DÉPARTEMENTS.	GRAINS OU FARINES en sacs de 200 livres	QUINTAUX.		BOISSEAUX
		FOINS.	PAILLES.	D'AVOINE.
DÉPARTEMENT DES ARDENNES. Philippeville	livres. 2,276 8,166 524 4,061 4,119	quint. liv. 2,882 60 1,433 40 1,247 98 8,104 20 2,937 22 3,729 3 20,034 10	quint. liv. 257 40 632 22 752 30 5,504 42 599 51 1,040 »	19,712 3,955 14,971 139,415 42,482 15,490 236,025
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE. Montmédy Stenay. Verdun et Saint-Mihiel. Commercy. Vaucouleurs. Totaux	4,316 1,786 14,635 	10,818 44 24,325 20 6,964 70 4,701 70 46,810 04	3,760 51 12,802 44 3,243 90 1,713 60 21,520 45	37,125 164,688 56,442 27,175 283,430
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE. Thionville	6,851 3,456 28,823 8,089 3,895	5,744 67 19,628 65 2,278 15 ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	2,307 10 43,578 80 823 35 1,784 80 2,655 60 21,149 65	54,640 469,975 32,883 33,723 17,087 308,308

M. Fréteau-Saint-Just. M. le ministre dit que les comités ont des pièces qui prouveront les difficultés qui ont empêché l'exécution des ordres donnés par l'Assemblée soit pour la mise en état des places, soit pour les objets qui intéressaient la sûreté du royaume.

Je demande donc que l'on mette à l'ordre du jour de demain le compte qui a été annoncé par le comité militaire et qui certainement indiquera

quels sont les obstacles.

J'observe qu'on effraye les départements sur les emmagasinements considérables que l'on fait dans les pays étrangers. Hier, un témoin oculaire, ou qui se donnait comme tel, m'attesta qu'il avait vu sur la route de Namur, de Liège et sur différentes routes qui amènent de Cologne sur nos frontières, des convois, des chariots linnombrables. Il m'a assuré que sur une route seule il en avait compté 1,200. Il est juste de rassurer les

départements qui s'effrayent, parce qu'ils ne sont pas fournis, et de veiller à ce que les mesures que nous avons annoncées et que les circonstances rendent si intéressantes à réaliser n'éprouvent aucun retard.

Je demande donc que la lettre du ministre de la guerre soit imprimée, ainsi que l'état qui l'accompagne, et que le rapport du comité militaire, annoncé par M. de Lameth, soit fait à l'Assemblée dans la séance de demain.

(L'Assemblée consultée ordonne l'impression de la lettre du ministre de la guerre et de l'état qui l'accompagne.)

L'ordre du jour est un rapport des commissaires envoyés par l'Assemblée dans les départements de l'Ain, de la Haute-Saône, du Jura et du Doubs.

M. Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély), un des